



MAIRIE DE MORAS EN VALLOIRE

26210 MORAS EN VALLOIRE

☎ 04 75 31 94 71
📄 04 75 31 82 61
mairie.moras@wanadoo.fr
www.moras-en-valloire.fr

Vu, Monsieur le Maire,
Vu, Le Secrétaire de Séance.

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le trente mars à 11 h 00, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 24 mars, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s):

Absent(s): Aucun.

Ont donné pouvoir : Aucun.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur ROBIN Jean-Christophe est désigné pour remplir cette fonction.

1. Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte par Monsieur FERLAY Aurélien, Maire sortant, qui a déclaré le nouveau conseil municipal installé, puis a confié la présidence de la séance à Monsieur René NIVON, doyen des membres du conseil municipal.

2. Election du Maire

Vu le renouvellement du conseil municipal le 23 mars 2014,

Vu la lecture par le président de séance des articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Le président de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour. Après un appel à candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. M. FERLAY, candidat, n'a pas pris part au vote.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 14
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 14
- majorité absolue: 8

Ont obtenu:

- Monsieur FERLAY Aurélien: 14 voix

Monsieur FERLAY Aurélien, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

3. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient, par conséquent, de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Les candidats n'ont pas pris part au vote qui les concernait lors de l'élection des adjoints.

Election du premier adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 14
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 14
- majorité absolue: 8

Ont obtenu:

- Monsieur REBOULLET Patrice: 14 voix

Monsieur REBOULLET Patrice, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint au Maire.

Election du deuxième adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 14
- bulletins blancs ou nuls: 0
- suffrages exprimés: 14

- majorité absolue: 8

Ont obtenu:

- Madame OLLER COLOMBO Hélène: 14 voix

Madame OLLER COLOMBO Hélène, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée deuxième adjointe au Maire.

Election du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 14

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés: 14

- majorité absolue: 8

Ont obtenu:

- Monsieur DESRIEUX Claude: 14 voix

Monsieur DESRIEUX Claude, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint au Maire.

Election du quatrième adjoint

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- nombre de bulletins: 14

- bulletins blancs ou nuls: 0

- suffrages exprimés: 14

- majorité absolue: 8

Ont obtenu:

- Monsieur ANTHONIOZ Georges: 14 voix

Monsieur ANTHONIOZ Georges, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé quatrième adjoint au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 7 Avril 2014 à 18 h 30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.